

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 8 avril 2013 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Marcel St- Jacques, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller
M. Sylvain J. Forest, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère et maire substitut

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire- trésorier

Présence dans la salle : 2 personnes.

Absence motivée : Monsieur Ronald Cross, Maire.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire substitut, madame Francine Jolivette, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Elle souhaite la bienvenue aux participants.

R1304-085

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert.

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- | | |
|-----|--|
| 0.1 | Prière |
| 0.2 | Ouverture de la session |
| 0.3 | Adoption de l'ordre du jour |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 mars 2013 |
| 0.5 | Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 2 avril 2013 |
| 0.6 | Suivi au procès-verbal |
| 0.7 | Période de questions |
-

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- | | |
|-------|--|
| 100-1 | Inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement |
| 100-2 | Service des travaux publics- nomination d'un employé pour la saison estivale |
| 100-3 | Service des travaux publics- prolongement de la période probatoire de l'opérateur Georges Bénard |
-

110	CONSEIL MUNICIPAL
------------	--------------------------

- | | |
|--------|---|
| 110-1 | MRCVG- Quote part 2013- Deuxième partie |
| 110-2 | Ville de Maniwaki- entente intermunicipale sur les loisirs- premier versement |
| 110-3 | Charles Leblanc- Demande de remboursement de taxe de caravane |
| 110-4 | Élection municipale du 3 novembre 2013- délégation de pouvoir au président d'élection et d'engager des dépenses |
| 110-5 | Élection municipale du 3 novembre 2013- rémunération du personnel électoral |
| 110-6 | Quote Part RIAM |
| 110-7 | Programme Changez d'air |
| 110-8 | Hydro Québec- Demande de pose de luminaire |
| 110-9 | Droits annuels des licences radios |
| 110-10 | Association sauvetage Haute-Gatineau- demande d'aide financière |
| 110-11 | Annette Brisson- Offre de services pour le balayage des rues |

- 110-12 CEHG- bourse d'études
- 110-13 Commissaire à l'assermentation- tarifs applicables
- 110-14 Aquest Design- Cotation tables pliantes
- 110-15 Monsieur Henri Bernier- Demande auprès de la CPTAQ
- 110-16 Normand Jolivette- Demande auprès de la CPTAQ

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 31 mars 2013
- 130-2 Présentation des comptes payés au 31 mars 2013
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 mars 2013
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 3 avril 2013
- 130-6 État des activités financières- suivi du budget 2013

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-1 Service incendie- Autorisation d'achat d'équipements

300 TRANSPORT

- 300-1 Adjudication d'un contrat pour l'achat de chlorure de calcium en flocon (abat poussière)

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 Genivar- présentation des services régionaux en environnement
- 800-2 MMQ- assemblée générale annuelle des membres sociétaires
- 800-3 CSHBO- remerciements pour activité Festi-Neige
- 800-4 Fondation du Centre de Santé- Course à relais Ski pour ta santé- remerciements
- 800-5 École de Messines- Remerciements pour don de livres dans le cadre du salon du livre
- 800-6 Office des producteurs de bois de la HG- convocation aux assemblées générales annuelles
- 800-7 Ministère des transports- Projet d'amélioration de la sécurité routière – intersection route 105 et entrée nord
- 800-8 Ministère des transports- Projet d'intersection route 105, chemin Lafontaine et entrée nord
- 800-9 Ville de Maniwaki- recouvrement final et ensemencement au LES
- 800-10 Ministère du développement durable- Programme Climat Municipalités
- 800-11 RIAM- rapport financier 2012

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1304-086

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 4 mars 2013

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1304-087

Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 2 avril 2013

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R1304-088

Inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE les besoins en effectifs pour le service d'urbanisme pour la saison estivale 2013 représentent l'embauche d'un inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'administration générale du 13 mars 2013 pour l'embauche de M. Jean-Guy Carignan pour une septième saison au service d'urbanisme pour la prochaine saison estivale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général de la municipalité de Messines à :

- Procéder à l'embauche de M. Jean-Guy Carignan auprès du service d'urbanisme à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement pour la période du 8 avril au 1^{er} novembre 2013;
- Verser la rémunération et les avantages sociaux applicables à M. Carignan en contre partie pour les services rendus qui seront établis selon les dispositions du contrat de travail 2013-2016 des employés municipaux présentement en vigueur.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1304-089

Service des travaux publics- nomination d'un opérateur pour la prochaine saison estivale

CONSIDÉRANT QUE les besoins en effectifs pour le service des travaux publics pour la saison estivale 2013 sont établis à l'ajout d'un opérateur additionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'administration générale du 13 mars 2013 pour l'embauche de M. Yannick St-Denis pour une deuxième saison au service des travaux publics pour la prochaine saison estivale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général de la municipalité de Messines à :

- Procéder à l'embauche de M. Yannick St-Denis auprès du service des travaux publics à titre d'opérateur pour la période du 29 avril au 1^{er} novembre 2013;
- Que la rémunération et avantages sociaux applicables à M. St-Denis en contre partie pour services rendus seront établis selon les dispositions du contrat de travail 2013-2016 des employés municipaux présentement en vigueur.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1304-090

Service des travaux publics- prolongement de la période probatoire de l'opérateur Georges Bénard

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution R1211-291, a autorisé l'embauche de M. George Bénard auprès du service des travaux publics à titre d'opérateur pour la période hivernale 2012-2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'administration générale du 13 mars 2013, de prolonger la période probatoire de M Bénard pour la prochaine saison estivale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Charles Rondeau,

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général de la municipalité de Messines à :

- Procéder à l'embauche de M. George Bénard auprès du service des travaux publics à titre d'opérateur à partir de ce jour et ce jusqu'au 15 novembre 2013;
- Que la rémunération et avantages sociaux applicables à M. Bénard en contre partie pour services rendus seront établis selon les dispositions du contrat de travail 2013-2016 des employés municipaux présentement en vigueur;
- Que le statut d'emploi de M. Bénard sera réévalué à la fin de cette période, permettant d'évaluer le rendement de M. Bénard et d'établir les besoins du service pour la suite des choses.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

CONSEIL MUNICIPAL

R1304-091

MRCVG- Quote part 2013- Autorisation de paiement de la 2^e et 3^e tranche

Sur une proposition de Charles Rondeau,

Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture n° 2013-000179 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau représentant la deuxième tranche de la quote part annuelle 2013 au montant de 73 635.00\$.

De plus, il est également autorisé le paiement de la troisième tranche de la quote part annuelle 2013 au montant de 73 635.00\$ qui sera dû le 1^{er} août 2013. Le déboursé de cette somme sera donc émis seulement le 1^{er} août 2013.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1304-092

Ville de Maniwaki- Entente intermunicipale sur les loisirs

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a fait parvenir à la municipalité une facture représentant 50% de sa quote-part 2013 relative à l'entente sur les loisirs, entente donnant accès aux citoyens de Messines au Centre des loisirs de Maniwaki;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la quote-part sur les loisirs avec la Ville de Maniwaki et par conséquent autorise le déboursé de la somme de 25 131.24\$ incluant les taxes applicables et ce payable en deux versements tel qui suit à savoir:

- Première tranche payable le 05-04-2013 : facture # 2013123 12 565.62\$ incluant les taxes applicables;
-
- Deuxième tranche payable le 28-06-2013 : 12 565.62\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1304-093

Charles Leblanc- Demande de remboursement de taxe de caravane

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles Leblanc s'est présenté au bureau municipal le 12 mars dernier afin de demander un remboursement de taxes pour un permis saisonnier de roulotte, considérant que la roulotte qui occupait son immeuble a quitté les lieux au début de mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général confirme aux membres du conseil l'enlèvement de la roulotte en mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE selon un calcul au prorata pour 110 jours, un montant de 36.16\$ lui est attribuable pour l'année 2012 et un montant de 110.00\$ lui est attribuable pour l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser un remboursement de taxe de caravane au montant de 146.16\$ à monsieur Charles Leblanc pour son immeuble situé sur le chemin du Lac-Lécuyer, portant le matricule 4329-11-3893.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1304-094

Élection municipale du 3 novembre 2013 – délégation de pouvoir au président d'élection d'engager des dépenses et du déboursé de la rémunération du personnel d'élection

CONSIDÉRANT QUE le directeur général (dg) est d'office le président d'élection et que le 3 novembre prochain est la date fixée pour la prochaine élection municipale;

CONSIDÉRANT QU'À titre de président d'élection, il incombe au président d'élection d'engager un certain nombre de dépenses, tel que des frais de publication, d'impression des bulletins de vote, de la rémunération du personnel électoral, des frais de repas, etc...;

CONSIDÉRANT QUE le président d'élection demande au conseil municipal une délégation de pouvoir permettant d'engager des dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyé par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'attribuer au président d'élection, monsieur Jim Smith, une délégation de pouvoir lui permettant d'engager les dépenses nécessaires au bon déroulement de l'élection municipale du 3 novembre 2013.

Il est également résolu d'autoriser le déboursé de la rémunération de tout le personnel d'élection dans la semaine suivant l'élection et ce sans aucune autre autorisation de la part du conseil municipal.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1304-095

Élection municipale du 3 novembre 2013- rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite établir par résolution la rémunération du personnel électoral pour l'élection du 3 novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyé par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le tableau suivant concernant la rémunération du personnel électoral pour l'élection du 3 novembre 2013 :

	Gazette officiel	Proposition
Président d'élection		
Confection et révision de la liste électorale	.388\$ par/ électeur	Selon la gazette officielle
Formation etc.	0\$	Taux horaire fonctionnaire
Vote par anticipation	226\$	Taux horaire fonctionnaire
Jour du scrutin	339\$	Taux horaire fonctionnaire
Secrétaire d'élection		
Confection et révision de la liste électorale	¾ président	Selon gazette
Formation etc.	0\$	Taux horaire fonctionnaire
Vote par anticipation	n/a	n/a
Jour du scrutin	254.25\$	Taux horaire fonctionnaire
Vote par anticipation (25 octobre 2009)		
Scrutateur bureau de vote	94\$	125\$
Secrétaire de bureau de vote	70\$	115\$
Préposer à l'information	76\$	125\$
Préposer au maintien de l'ordre	76\$	125\$
Président table de vérification	94\$	125\$

Membres d'une table de vérification	70\$	115\$
Substitut	0\$	60\$
Présence à une formation	13\$	30\$
Journée du scrutin (1^{er} novembre 2009)		
Scrutateur bureau de vote	113\$	165\$
Secrétaire de bureau de vote	83\$	152\$
Préposer à l'information	90\$	162\$
Préposer au maintien de l'ordre	90\$	162\$
Président table de vérification	113\$	128\$
Membres d'une table de vérification	83\$	126\$
Dépouillement vote par anticipation scrutateur	32\$	47\$
Dépouillement vote par anticipation secrétaire	32\$	47\$
Substitut		60\$
Présence à une formation	13\$	30\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1304-096

Quote part RIAM

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM) a fait parvenir à la municipalité une facture représentant la quote-part de la municipalité pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE dans l'élaboration des prévisions budgétaires 2013, le conseil a prévu une somme de 17 585\$ pour le paiement de la quote-part annuelle 2013 de la RIAM;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la quote-part de la RIAM pour l'année 2013 au montant de 17 585\$ et par conséquent autorise le déboursé de 8793\$ pour la première tranche qui est payable le 31 mars 2013 et le déboursé de 8792\$ pour la deuxième tranche qui est payable le 30 juin 2013.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1304-097

Programme Changez d'air!- programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois

CONSIDÉRANT QUE les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaies et jusqu'à 100\$ pour le système d'évent;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT QUE ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT QUE la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

CONSIDÉRANT QUE la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1er janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200\$ pour un retrait et à 500\$ (poêle) ou 600\$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100\$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 25 poêles remplacés. En conséquence, le directeur général, Monsieur Jim Smith, est autorisé à signer l'entente suivante pour et au nom de la municipalité pour le programme CHANGEZ D'AIR!

ENTENTE

ATTENDU que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

ATTENDU que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

ATTENDU que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

ATTENDU que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaises et jusqu'à 100\$ pour le système d'évent;

ATTENDU que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

ATTENDU que ce programme se déroule deux phases;

ATTENDU que la première est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

ATTENDU que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour chaque poêle à bois, portant la remise totale à 200\$ pour un retrait et à 500\$ pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA qui émettent 70 % moins de particules fines ;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 Objet de l'entente

Le présent protocole d'entente vient préciser les conditions de la participation de la Municipalité au programme CHANGEZ D'AIR!

ARTICLE 2 Obligations de la Municipalité

2.1 Sur réception d'une facture produite par AQLPA, la Municipalité s'engage à verser, pour chaque participant résidant sur son territoire admissible, cent dollars (100\$) au programme CHANGEZ D'AIR!, jusqu'à concurrence de 25 participants;

2.2 La Municipalité s'engage à faire connaître et publiciser le programme CHANGEZ D'AIR! à l'aide de ses outils de communications;

2.3 La Municipalité s'engage à faire respecter sa réglementation municipale applicable pour l'installation d'un poêle à bois.

ARTICLE 3 Obligations de AQLPA

3.1 AQLPA administre le programme CHANGEZ D'AIR!, conformément à l'entente signée le 17 octobre 2012 avec le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et de Parcs (MDDEFP);

3.2 AQLPA s'assure que le vieil appareil de chauffage a été retourné par le participant à l'endroit désigné et qu'il a été recyclé dans le respect de l'environnement et pour une meilleure qualité de l'air;

3.3 AQLPA soumet à la Municipalité le nom et l'adresse des participants au programme CHANGEZ D'AIR! identifiés comme résidant sur son territoire;

3.4 AQLPA facture la Municipalité selon les conditions énoncées à l'article 2.1 pour le nombre de participants résidant sur son territoire admissibles au programme CHANGEZ D'AIR!.

3.5 AQLPA paie la totalité de la remise au participant, incluant la part de tous les partenaires.

3.6 AQLPA administre un Centre d'appels et gère un service à la clientèle, afin de répondre à toutes les demandes et questions de la population. Le numéro de téléphone est le : 1-855-702-7573.

ARTICLE 4 Communications

4.1 AQLPA mentionne le partenariat avec la Municipalité dans ses communications;

4.2 AQLPA fournit les items visuels (logos, images) pour faire connaître le partenariat par l'entremise des outils de communication de la Municipalité, incluant le droit d'utilisation de ces items visuels sous approbation de l'AQLPA.

4.3 La Municipalité fait connaître le programme CHANGEZ D'AIR! dans ses communications et mentionne son partenariat;

4.4 La Municipalité fournit les items visuels (logos, images) pour faire connaître le partenariat par l'entremise des outils de communication de AQLPA, incluant le droit d'utilisation de ces items visuels sous approbation de AQLPA.

ARTICLE 5 Durée de l'entente

5.1 L'entente débute le 1er janvier 2013 et prend fin le 31 décembre 2013, ou à l'épuisement des fonds disponibles, selon la première éventualité;

5.2 L'entente pourrait éventuellement être prolongée si des fonds supplémentaires sont disponibles, après évaluation des résultats du projet pilote;

ARTICLE 6 Modification de l'entente

6.1 Toute demande de modification à la présente entente est précédée d'un avis de 30 jours. Toute modification requiert l'accord des deux parties;

6.2 La présente entente peut être annulée sur avis écrit de trois mois;

ARTICLE 7 Dispositions diverses

7.1 Le préambule de ce protocole d'entente fait partie intégrante de la présente;

7.2 Le présent protocole d'entente demeure assujetti aux Lois et règlements en vigueur;

7.3 Les travaux exécutés chez un participant par suite d'une participation au programme CHANGEZ D'AIR! n'implique d'aucune façon la responsabilité de la Municipalité et de AQLPA.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1304-098

Hydro- Québec- Demande de pose de luminaires

CONSIDÉRANT QUE des citoyens de la municipalité de Messines ont déposé des demandes de pose de luminaires aux cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des demandes et qu'ils jugent important d'acquiescer à celles-ci et ce, pour des raisons de sécurité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général de la municipalité de Messines d'acheminer à Hydro-Québec une demandant d'installation de nouveaux luminaires;

Que le type de service demandé soit un **service complet**;

Que des nouveaux luminaires soient installés aux endroits suivants :

ENDROIT	NOMBRE DE LUMENS
Montée Saint Raphaël : Poteau situé dans la courbe entre les maisons de M. Sébastien Houle, portant le numéro civique n° 3 et M. Luc St-Jacques, portant le numéro civique n° 7	5000
Chemin du Golf : Poteau situé dans la courbe juste avant la maison de M. Dominic Morin identifiée par le numéro civique numéro 9	5000

ADOPTÉE

R1304-099

Droits annuels des licences radios

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Blue-Sea et Messines sont copropriétaires d'un système de communication pour les services d'urgence et le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le système est enregistré au nom de la municipalité de Blue-Sea auprès d'industries Canada et que cette dernière a fait parvenir à la municipalité de Blue-Sea une facture pour les droits de licences annuels au montant de 1,089.00\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue-Sea, agissant à titre de répondant pour les deux municipalités a fait parvenir une facture portant le numéro 263, représentant la quote-part de la municipalité pour l'année 2013, soit un montant de 544.50\$.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture numéro 263 à la municipalité de Blue-Sea, représentant notre quote-part pour l'année 2013 des droits annuels de licences tel que facturer par industries Canada pour la somme de 544.50\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1304-100

Association de sauvetage Haute-Gatineau- demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget 2013, un montant de 200\$ avait réservé à titre de contribution financière à l'Association de sauvetage de la Haute-Gatineau (l'ASO);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Messines sont d'avis que le service dispensé par l'organisme régional de l'ASO est un service essentiel sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une contribution financière à l'Association de sauvetage de la Haute-Gatineau pour l'année 2013, dont celle-ci offre le service d'intervention d'urgence, plus particulièrement au niveau des désincarcérations d'accidents de la route sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau et ce pour un montant total de 200.00\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1304-101

Annette Brisson- Offre de services pour le balayage et le fauchage des rues

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un besoin en service de balayage de résidu de sable d'hiver qui se retrouve sur les chemins municipaux suite à la dernière période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un besoin en service de fauchage du foin situé sur les accotements des chemins municipaux au cours de l'été 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 3097-4547 Québec inc., située au 167, rue Laurier à Maniwaki Québec, offre les services de balayage et de fauchage et que la représentante madame Annette Brisson a fait parvenir à la municipalité en date du 15 mars 2013 une offre de services sous forme de contrat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité retient les services de l'entreprise 3097-4547 Québec inc. depuis plus de dix ans et que les travaux réalisés annuellement sont effectués conformément aux besoins du service demandé et ce, à un prix compétitif sur le marché pour ce type de service;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser les dépenses pour les services de balayage des chemins municipaux et le fauchage des accotements pour l'année 2013 à l'entreprise de madame Annette Brisson (3097-4547 Québec inc.) le tout au coût de 80.00\$ de l'heure en plus des frais de transport et des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1304-102

CEHG- bourse d'études

CONSIDÉRANT QUE les finissants du cinquième secondaire de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau promotion 2012-2013, soit les personnes responsables de l'organisation de la soirée de promotion qui se tiendra samedi le 29 juin 2013 à la CEHG, sollicitent des bourses pour les élèves citoyens de la municipalité de Messines;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de Messines reconnaissent l'importance d'une bonne éducation pour ses jeunes citoyens et souhaitent les encourager pour leurs efforts au cours de la dernière année scolaire et de les encourager à poursuivre leurs études à un niveau supérieur en offrant deux bourses d'étude;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une aide financière au montant de 400.00\$ à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau afin d'encourager deux (2) élèves dans la poursuite de leurs études postsecondaires. Une bourse de 200\$ sera remise à une étudiante (fille) et une autre bourse de 200\$ sera remise à un étudiant (garçon).

Les deux étudiants devront respecter les critères suivants :

- Ils devront être résidents de la municipalité de Messines;
- Ils devront poursuivre leurs études à un niveau postsecondaire, soit afin d'obtenir un D.E.P. ou afin de poursuivre au niveau collégial ou universitaire.

Note : Le conseil autorise le directeur général d'émettre des chèques de 200\$ au nom des bénéficiaires sur présentation des pièces justificatives aux critères énumérés ci-dessus.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1304-103

Commissaire à l'assermentation- tarifs applicables

CONSIDÉRANT QUE suite à la modification apportée à l'appellation du titre de secrétaire- trésorier à celui de directeur général, l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) met en garde ses membres que certaines instances ne font pas le lien entre l'ancien et le nouveau titre de directeur général et par conséquent refuse tout document assermenté par les directeur général de municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que le service d'assermentation de documents offert par la municipalité par l'entremise du secrétaire- trésorier (directeur général) comme étant un service important pour les citoyens de la municipalité et que le conseil souhaite prendre les mesures nécessaires pour rétablir la situation;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les commissaires pour la prestation du serment permet au directeur général d'être nommé pour faire prêter serment, délivré en vertu de l'article 214 ou de l'article 215 de la Loi sur les tribunaux judiciaires;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la dépense reliée à la demande d'inscription du directeur général, Jim Smith à titre de commissaire à l'assermentation auprès du ministère de la Justice du Québec, soit d'un montant pour première commission de 54.25\$ et d'un montant supplémentaire de 26.75\$ pour faire prêter serment en dehors du Québec.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1304-104

Aquest Design- Soumission pour l'achat de tables avec pattes pliantes

CONSIDÉRANT QU'un montant de 3000.00\$ a été réservé à même le budget 2013 en prévision d'achat de tables avec pattes pliantes pour la salle Réjean- Lafrenière;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Aquest Design a soumis un prix unitaire de 264.70\$ en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise la dépense pour l'achat de 10 tables avec pliantes pour la salle Réjean-Lafrenière d'une dimension de 30" x 72", de qualité supérieure, pour la somme totale de 2647.00\$ en plus des taxes applicables, frais de transport en sus.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1304-105

Monsieur Henri Bernier- Demande auprès de la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE monsieur Henri Bernier, propriétaire d'un immeuble situé en zone agricole, d'une superficie de 5574 mètres carrés, dont la description cadastrale est le : partie de lot 29, du rang 4, canton de Bouchette, circonscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE M. Bernier se prépare à déposer auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour des fins de construction d'une résidence;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la présente demande a déjà fait l'objet d'une décision de la commission;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'une résidence sur l'immeuble visé par la présente demande est conforme aux dispositions applicables du règlement de zonage numéro 167, présentement en vigueur sur le territoire de la municipalité de Messines;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est d'avis que le fait d'autoriser l'utilisation souhaitée par le propriétaire ne fera pas en sorte de causer un effet d'entraînement dans la zone agricole dans ce secteur et que le fait d'autoriser la construction d'une nouvelle résidence aura un impact minimal des activités agricoles sur les terres avoisinantes actuelles et futures compte tenu du nombre de résidences déjà construites le long de cette route provinciale (route 105);

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse du dossier, les membres du conseil sont favorables à la demande de monsieur Bernier ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal de Messines appui par la présente résolution monsieur Henri Bernier dans sa demande auprès de la CPTAQ et ce, afin d'obtenir l'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour l'immeuble mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

R1304-106

Normand Jolivette- Demande d'aliénation auprès de la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Jolivette, propriétaire du 9, chemin Lac Lacroix Nord, dont la désignation cadastrale est le : lot 59-1, du rang 3, Canton de Bouchette, circonscription foncière de Gatineau, se prépare à déposer une demande d'aliénation auprès de la CPTAQ pour la dite propriété et ce, afin de vendre à sa fille Shannie Jolivette Caron ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la présente demande a déjà fait l'objet d'une autorisation de lotissement (dossier n° 204198) ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse du dossier, les membres du conseil sont favorables à la demande de monsieur Jolivette ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal appuient par la présente résolution monsieur Normand Jolivette dans sa demande d'aliénation pour l'immeuble mentionné ci-dessus auprès de la CPTAQ et ce, afin de permettre la vente de celui-ci à sa fille.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1304-107

Adoption de la liste des comptes dus au 31 mars 2013

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 31 mars 2013, dont celui-ci représente une somme de 25 370.10\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1304-108

Pour accepter la liste des comptes payés au 31 mars 2013

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 31 mars 2013, dont celle-ci représente la somme de 129 998.25\$ pour 58 chèques émis et la somme de 46 310.86\$ pour 33 prélèvements effectués et ce pour la somme totale de 176 309.11\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1304-109

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct ou par chèque

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 26 février au 28 mars 2013, dont celle-ci représente la somme de 30 655.23\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1304-110

Rapport du DG des dépenses engagées au 31 mars 2013

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 27 février au 28 mars 2013, dont celui-ci représente une somme de 4753.28\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R1304-111

Service incendie- Autorisation d'achat d'équipements

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie, monsieur André Galipeau, a procédé à une demande de prix de divers équipements incendie auprès de trois différentes entreprises, soit Aréo-Feu, L'Arsenal et Boivin-Gauvin;

CONSIDÉRANT QUE les deniers nécessaires afin d'acquitter les coûts de la présente demande d'autorisation ont été réservés à même le budget 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat des équipements incendie tel que décrits ci-dessous et ce tel que prévu au budget 2013 au montant de 3586.95\$ en plus des taxes applicables :

Description	Fournisseur	Quantité	Prix unitaire	Total
Gant pro-tech8 fusion	Aréo-Feu	5	85.00\$	425.00\$
Cagoule nomex blanche	Aréo-Feu	5	22.50\$	112.50\$
Boyaux Mercedes 1.5 X50 RAC	L'Arsenal	6	152.00\$	912.00\$
Cylindre Alum. Avec vanne	Boivin-Gauvin	2	395.00\$	790.00\$
CLE multiple TFT, RES-Q- WRENCH	Boivin-Gauvin	5	22.50\$	112.50\$
Lampe survivor led orange, cl 1 DIV	Boivin-Gauvin	5	107.00\$	535.00\$
Couvre tout FR Coton (extrication)	CFS	5	139.99\$	699.95\$
Total avant les taxes				3586.95\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

TRANSPORT

R1304-112

Adjudication d'un contrat pour l'achat de chlorure de calcium en flocon (abat poussière)

CONSIDÉRANT QUE le directeur général évalue les besoins en abat poussière pour la saison estivale 2013 à une quantité de 24 ballots de 1000 kilogrammes chacun;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs pour l'achat de produits de type chlorure de calcium la municipalité a reçu de soumissions de trois différents fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE le dg informe le conseil que les trois soumissions reçues sont conformes à la demande et aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de chlorure de calcium auprès du plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Somavrac de Trois-Rivières (Québec) au coût de 425.00\$ le ballot de 1000 kg et ce pour une quantité de 24 ballots pour un montant total de 10 200.00\$ transport inclus en plus des taxes applicables.

N°	Entreprise	Quantité	Format Ballots	Coût unitaire	Coût total
1	Somavrac (Trois-Rivières Qc) Regroupement de la FQM	24	1000kg	425.00	10 200.00
2	Sel Warwick (Victoriaville Qc)	24	1000kg	450.00	10 800.00
3	Calclo (Ste-Catherine Qc)	24	1000kg	465.00	11 160.00

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1304-113

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h05.

Francine Jolivette
Maire substitut

Jim Smith
Directeur général/secrétaire- trésorier